



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **15 septembre 2014**

Délibération n° 2014-0271

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Travaux de génie civil et maintenance sur petits ouvrages d'art - Marchés annuels à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés

service : Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Abadie

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 septembre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 17 septembre 2014

**Présents** : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Belaziz, MM. Bernard, Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, M. Brolquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustau, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, M. Suchet, Mmes Tifra, Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial.

**Absents excusés** : Mme Baume (pouvoir à M. Hémon), M. Bérat (pouvoir à M. Guillard), Mme Berra (pouvoir à M. Cochet), M. Bravo (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Corsale (pouvoir à M. Gascon), M. Coulon (pouvoir à M. Lebuhotel), Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), M. Piegay (pouvoir à M. Galliano), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Runel (pouvoir à Mme Peillon), MM. Sturla (pouvoir à Mme David), Uhlich (pouvoir à M. Geourjon), Vaganay (pouvoir à M. Diamantidis), Vincendet (pouvoir à Mme Leclerc).

**Absents non excusés** : Mme Beauteemps.

**Conseil de communauté du 15 septembre 2014****Délibération n° 2014-0271**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Travaux de génie civil et maintenance sur petits ouvrages d'art - Marchés annuels à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés**

service : Direction de la voirie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 27 août 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution de deux marchés de travaux de génie civil et maintenance sur petits ouvrages d'art sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon pour l'année 2015 et, éventuellement 2016, 2017 et 2018, par reconduction expresse pour un montant global minimum de 4 000 000 € HT, soit 4 800 000 € TTC et un montant global maximum de 16 000 000 € HT, soit 19 200 000 € TTC pour 4 ans.

Ce marché est décomposé en 2 lots géographiques. Chaque lot sera attribué séparément à une entreprise seule ou à un groupement solidaire :

- lot n° 1 : Genay, Neuville sur Saône, Montanay, Fleurieu sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Rochetaillée sur Saône, Sathonay village, Sathonay Camp, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Caluire et Cuire, Rillieux la Pape, Villeurbanne, Vaulx en Velin, Décines Charpieu, Chassieu, Meyzieu, Jonage, Bron, Saint Fons, Vénissieux, Saint Priest, Feyzin, Corbas, Mions, Solaize, Lyon 1er, Lyon 3°, Lyon 4°, Lyon 6°, Lyon 7° et Lyon 8° comporterait un engagement annuel minimum de 500 000 € HT, soit 600 000 € TTC et maximum de 2 000 000 € HT, soit 2 400 000 € TTC et sur 4 ans un minimum de 2 000 000 € HT, soit 2 400 000 € TTC, et maximum de 8 000 000 € HT, soit 9 600 000 € TTC,

- lot n° 2 : Albigny sur Saône, Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Charly, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Craponne, Curis au Mont d'Or, Dardilly, Ecully, Francheville, Givors, Grigny, Irigny, Limonest, Lissieu, Lyon 2°, Lyon 5° et Lyon 9°, Marcy l'Etoile, La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Poleymieux au Mont d'Or, Quincieux, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Sainte Foy lès Lyon, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Tassin la Demi Lune, La Tour de Salvagny, Vernaison comporterait un engagement annuel minimum de 500 000 € HT, soit 600 000 € TTC et maximum de 2 000 000 € HT, soit 2 400 000 € TTC et sur 4 ans un minimum de 2 000 000 € HT, soit 2 400 000 € TTC, et maximum de 8 000 000 € HT, soit 9 600 000 € TTC.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme d'un an, reconductible de façon expresse 3 fois une année.

Le présent rapport concerne également l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert, en vue de l'attribution de 2 marchés de travaux de génie civil et maintenance sur petits ouvrages d'art sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon pour l'année 2015 et, éventuellement 2016, 2017 et 2018, par reconduction expresse.

**2° - Autorise**, dans le cas où la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, monsieur le Président à poursuivre, par voie de marché négocié ou par la voie d'un appel d'offres, aux conditions prévues à l'article 59-III du code des marchés publics, selon la décision de la commission permanente d'appel d'offres.

**3° - Les offres** seront jugées et classées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

**4° - Autorise** monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande et tous les actes y afférents ayant pour objet les travaux de génie civil et maintenance sur petits ouvrages d'art sur le territoire de la Communauté urbaine pour :

- lot n° 1 : Genay, Neuville sur Saône, Montanay, Fleurieu sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Rochetaillée sur Saône, Sathonay village, Sathonay Camp, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Caluire et Cuire, Rillieux la Pape, Villeurbanne, Vaulx en Velin, Décines Charpieu, Chassieu, Meyzieu, Jonage, Bron, Saint Fons, Vénissieux, Saint Priest, Feyzin, Corbas, Mions, Solaize, Lyon 1er, Lyon 3°, Lyon 4°, Lyon 6°, Lyon 7° et Lyon 8° pour un montant annuel minimum de 500 000 € HT, soit 600 000 € TTC et maximum de 2 000 000 € HT, soit 2 400 000 € TTC et un montant minimum sur 4 ans de 2 000 000 € HT, soit 2 400 000 € TTC, et maximum de 8 000 000 € HT, soit 9 600 000 € TTC,

- lot n° 2 : Albigny sur Saône, Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Charly, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Craponne, Curis au Mont d'Or, Dardilly, Ecully, Francheville, Givors, Grigny, Irigny, Limonest, Lissieu, Lyon 2°, Lyon 5° et Lyon 9°, Marcy l'Etoile, La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Poleymieux au Mont d'Or, Quincieux, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Sainte Foy lès Lyon, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Tassin la Demi Lune, La Tour de Salvagny, Vernaison pour un montant annuel minimum de 500 000 € HT, soit 600 000 € TTC et maximum de 2 000 000 € HT, soit 2 400 000 € TTC et un montant minimum sur 4 ans de 2 000 000 € HT, soit 2 400 000 € TTC, et maximum de 8 000 000 € HT, soit 9 600 000 € TTC.

**5° - Les dépenses** au titre de ces marchés seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - sections de fonctionnement et d'investissement - exercices 2015 et éventuellement 2016, 2017 et 2018.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 17 septembre 2014.**